

## **COMPTE RENDU** **de la séance du Conseil Municipal** **du 18 janvier 2018**

Le dix-huit janvier deux mille dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe LEROY, Maire

<u>Date de convocation</u> :	12 janvier 2018	<u>Membres en exercice</u> :	29
<u>Date d'affichage</u> :	12 janvier 2018	<u>Présents</u> :	19
		<u>Votants</u> :	28

Etaient présents : Mme Maryse BETOUS - MM. Jean-Michel LEJEUNE - Thierry MARETTE - Mme Hélène BROHY - MM. Hubert BELLET - Pascal BEAUDOUIN - Cyrille DEVOS - Philippe MERLEVEDE – Mme Gaëlle LEBLANC-TRIGUER – M. Sylvain DELVALLEE - Mmes Françoise VANDERCOILDEN - Joëlle DESNEUX - Annette SAINT-AUBIN - MM. Éric DUPERRON - François CLERGEAT - Jean-Baptiste MAITIA – François HERAMBERT - Mme Chantal MARTIN.

Pouvoirs : Mme Laurence AMOUROUX à M. Thierry MARETTE  
Mme Isabelle LOUVET à M. Philippe MERLEVEDE  
Mme Victoria PACHECO à M. Pascal BEAUDOUIN  
Mme Virginie VAN DE WYNCKELE à Mme Françoise VANDERCOILDEN  
Mme Dominique PARA à M. Sylvain DELVALLEE  
M. Antonin ROUET à M. Jean-Michel LEJEUNE  
M. Jules TIOBANG TANKEU à Mme Maryse BETOUS  
Mme Marie-Christine DELATTRE à M. François HERAMBERT  
M. Xavier FOUCHER à M. François CLERGEAT

Absent : M. Michaël DE POLLI

Secrétaire de séance : Mme Françoise VANDERCOILDEN

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2017

### **DELIBERATIONS**

- Opération de réhabilitation de 48 logements locatifs sociaux - Allée Jacques Offenbach - Garantie d'emprunt de la S.A « le Foyer Stéphanois » auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations – Convention (2018 – 001)
- Construction d'une Maison des Associations - 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> tranches - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Exercice 2018 (2018 – 002)
- Rénovation et mise aux normes du Centre d'Animations Communales Bourvil - 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nde</sup> tranches Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Exercice 2018 (2018 – 003)
- Budget Primitif 2017 – Décision Modificative n°4 (2018 – 004)
- Budget Primitif 2018 – Ouverture de crédits (2018 – 005)
- Budget 2018 - Acompte sur subvention de fonctionnement 2018
  - Association « Centre Aéré Franquevillais » (2018 – 006)
  - Association Formation et Animation Musicales (AFAM) (2018 – 007)
  - Association Passerelle (2018 – 008)
- Rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'Eau potable et de l'Assainissement – Exercice 2016 (Article D.2224-3 du CGCT) (2018 – 009)

## **INFORMATIONS**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame Françoise VANDERCOILDEN est élue secrétaire de séance. Elle procède à la validation des pouvoirs, laquelle n'appelle aucune observation.
- Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour la modification concernant la fiche de synthèse portant le montant de l'acompte sur subvention au profit du Centre Aéré à 40 000 € et pour l'inscription de deux sujets supplémentaires à l'ordre du jour relatifs à des acomptes sur subvention au profit des associations AFAM et PASSERELLE. Il propose de les placer en 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> points.  
L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.
- Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS**

- **OPERATION DE REHABILITATION DE 48 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - ALLEE JACQUES OFFENBACH - GARANTIE D'EMPRUNT DE LA S.A « LE FOYER STEPHANAIS » AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET DE CONSIGNATIONS – CONVENTION (2018 – 001)**

Vu la demande formulée par la Société Anonyme (SA) « Le Foyer Stéphanois » en vue d'obtenir la garantie d'un emprunt d'un montant de 50 073 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de l'opération de réhabilitation des 48 logements locatifs à vocation sociale situés allée Jacques Offenbach, portant sur le remplacement des portes d'entrée et des persiennes.

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n° 72099 conclu entre la SA « Le Foyer Stéphanois » dénommé l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

1. **d'accorder la garantie de la Commune à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 50 073 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°72099, constitué d'une ligne de prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération**
2. **d'accorder la garantie de la Commune pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci ainsi que sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité**
3. **de s'engager, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement**
4. **de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt**
5. **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.**

à l'unanimité

- **CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS – 1<sup>ERE</sup> ET 2<sup>NDE</sup> TRANCHES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - EXERCICE 2018 (2018 – 002)**

La ville de Franqueville-Saint-Pierre a décidé la construction d'une Maison des Associations au droit de la rue de la République et de l'Avenue Coty, en lieu et place de l'ancienne mairie et de bâtiments vétustes.

Ce projet qui sera mis à la disposition d'associations communales bénéficiant actuellement de locaux inadaptés ne répondant pas aux normes, se décline en salles de réunions et d'activités, de bureaux et de locaux destinés aux archives.

Le programme qui a servi de fondement au concours de maîtrise d'œuvre et le règlement de concours correspondant ont été établis en concertation avec les futurs utilisateurs, les services municipaux et les élus, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage conclu avec le cabinet SYNOPSIS, pour un montant de 22 930 € hors taxe.

Après mise au point, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement « Groupe 3 architectes / SARL Technic Consult / SARL Echos / SAS BET Sicre / Viamap SARL / Agiracoustique » pour un montant de 133 598,95 € hors taxe.

Le coût des travaux en phase APD pour une construction de l'ordre de 590 m<sup>2</sup> de SHON, est estimé à 1 072 410 € hors taxe y compris la démolition des bâtiments existants et les aménagements extérieurs nécessaires à la desserte du futur local.

L'exécution des travaux est envisagée sur une durée de 14 mois.

Les travaux ainsi projetés faisant partie de la liste des catégories des opérations subventionnables au titre de la DETR 2018, **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Madame la Préfète une aide financière par tranche d'opération fonctionnelle, soit :**

- **1<sup>ère</sup> tranche (Démolition, fondations, gros-œuvre, couverture, bardage, étanchéité, menuiseries extérieures et prestations intellectuelles) estimée à 586 670 € hors taxe**
- **2<sup>nde</sup> tranche (Cloisons, menuiseries intérieures, peinture, revêtements de sols, métallerie, électricité, plomberie, chauffage, ascenseur, aménagements extérieurs dont PMR, réseaux et prestations intellectuelles) estimée à 675 190 €.**

**Le reste du financement de l'opération sera assurée par autofinancement et d'autres aides publiques pouvant être attribuées.**

à l'unanimité

• **RENOVATION ET MISE AUX NORMES DU CENTRE D'ANIMATIONS COMMUNALES BOURVIL 1<sup>ERE</sup> ET 2<sup>NDE</sup> TRANCHES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - EXERCICE 2018 (2018 – 003)**

La ville de Franqueville-Saint-Pierre a décidé la rénovation et la mise aux normes du Centre d'Animations Communales Bourvil construit en 1990 ainsi que son annexe, situés sente des Forrières.

L'objectif est de recréer un équipement de qualité avec une capacité d'accueil équivalente, en améliorant les conditions de cet accueil y compris pour les personnes à mobilité réduite.

La vocation de l'établissement demeurera identique ; à savoir le rassemblement de la population lors d'événements festifs de la vie franquevillaise et accueillir les associations communales bénéficiant de locaux au sein de la structure.

L'image du bâtiment doit rester cohérente avec son identité, un équipement public ouvert à tous.

Après mise au point, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement « ANTISTATIK / SPEEN INGENIERIE » pour un montant de 72 000 € hors taxe.

Le coût des travaux en phase APS estimé à 916 650 € hors taxe. Les travaux porteront entre autres sur la régulation thermique et l'éclairage ainsi que sur la réfection du parvis, le ravalement des façades, la mise en place d'une nouvelle structure de la verrière, la création d'accès en toiture notamment la pose d'une « ligne de vie » et la mise aux normes en terme d'accessibilité.

L'exécution des travaux est envisagée sur une durée de 3 mois.

Les travaux ainsi projetés faisant partie de la liste des catégories des opérations subventionnables au titre de la DETR 2018, **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Madame la Préfète une aide financière par tranche d'opération fonctionnelle, soit :**

- **1<sup>ère</sup> tranche (VRD, maçonnerie, couverture, ravalement des façades, menuiseries extérieures et intérieures et prestations intellectuelles) estimée à 554 020 € hors taxe**
- **2<sup>nde</sup> tranche (Electricité, éclairage, installation scénique, plomberie, cloisons, bardage bois, revêtements de sols, peinture et prestations intellectuelles) estimée à 442 000 € hors taxe.**

**Le reste du financement de l'opération sera assurée par autofinancement et d'autres aides publiques pouvant être attribuées.**

à l'unanimité

• **BUDGET PRIMITIF 2017 - DECISION MODIFICATIVE N°4 (2018 – 004)**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars 2017 approuvant le budget primitif

Vu l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales autorisant l'organe délibérant dans le délai de 21 jours suivant la fin de l'exercice budgétaire, à apporter des modifications au budget permettant d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les modifications suivantes au budget 2017 :**

- **Chapitre 012 - Article 64111 « Rémunérations du personnel titulaire » : - 50 000 €**
- **Chapitre 011 - Article 60611 « Fournitures non stockables - Eau » + 10 000 €**
- **Chapitre 011 - Article 60632 « Fournitures de petit équipement » + 10 000 €**
- **Chapitre 011 - Article 61521 « Entretien de terrains » + 15 000 €**
- **Chapitre 011 - Article 6156 « Maintenance » + 15 000 €**
- **Chapitre 66 - Article 66111 « Intérêts des emprunts » - 7 800 €**
- **Chapitre 014 - Article 739211 « Attribution de compensation » + 7 800 €**

à l'unanimité

• **BUDGET PRIMITIF 2018 - OUVERTURE DE CREDITS (2018 – 005)**

Vu l'article L.1612-1, alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales autorisant le Maire sur approbation de l'organe délibérant, jusqu'à l'adoption du budget, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Considérant la proposition de vote du budget primitif le 12 avril 2018

Considérant les opérations engagées ou ayant reçu un commencement d'exécution en fin d'exercice 2017, nécessitant des mandatements avant le vote du budget 2018

Considérant le montant des Restes à réaliser

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **d'ouvrir des crédits aux comptes suivants :**
  - **Chapitre 20 – Article 2031 « Frais d'études » : 40 000 €**
  - **Chapitre 23 – Article 2313 « Immobilisations en cours – Constructions » : 250 000 €**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur le budget 2018 dans la limite des crédits susvisés.**

à l'unanimité

- **BUDGET PRIMITIF 2018 - ACOMPTE SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 - ASSOCIATION « CENTRE AERE FRANQUEVILLAIS » (2018 – 006)**

Considérant la proposition de vote du Budget Primitif le 12 avril 2018,

Considérant la demande d'aide financière de l'Association « Centre Aéré Franquevillais » afin de faciliter ses mouvements de trésorerie en début d'exercice,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement d'un acompte de 40 000 € à valoir sur la subvention qui sera présentée lors du vote du Budget Primitif 2018.**

**La dépense correspondante sera imputée au compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».**

à l'unanimité

Pour mémoire, la subvention attribuée à l'Association « Centre Aéré Franquevillais » en 2017, s'est élevée à 48 900 €.

- **BUDGET PRIMITIF 2018 - ACOMPTE SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 - ASSOCIATION FORMATION ET ANIMATION MUSICALES (AFAM) (2018 – 007)**

Considérant la proposition de vote du Budget Primitif le 12 avril 2018,

Considérant la demande d'aide financière de l'Association Formation et Animation Musicales afin de faciliter ses mouvements de trésorerie en début d'exercice,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement d'un acompte de 15 000 € à valoir sur la subvention qui sera présentée lors du vote du Budget Primitif 2018.**

**La dépense correspondante sera imputée au compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».**

à l'unanimité

Pour mémoire, la subvention attribuée à l'AFAM en 2017, s'est élevée à 50 000 €.

- **BUDGET PRIMITIF 2018 - ACOMPTE SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 - ASSOCIATION PASSERELLE (2018 – 008)**

Considérant la proposition de vote du Budget Primitif le 12 avril 2018,

Considérant l'organisation du concert Blues Notes par cette association le 6 avril 2018, dans le cadre de sa 10<sup>ème</sup> édition et afin de faciliter les mouvements de trésorerie,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement d'un acompte de 11 000 € à valoir sur la subvention qui sera présentée lors du vote du Budget Primitif 2018.**

**La dépense correspondante sera imputée au compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».**

à l'unanimité

Pour mémoire, la subvention attribuée à l'association Passerelle en 2017, s'est élevée à 12 500 €.

- **RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2016 (ARTICLE D.2224-3 DU CGCT) (2018 – 009)**

**Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal ont pris acte des rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2016 qui seront mis à la disposition du public.**

à l'unanimité

## **INFORMATIONS**

### - NOUVEAU SITE INTERNET

Monsieur DEVOS présente le nouveau site en soulignant son caractère pratique et dynamique : accès « en un clic » pour obtenir des informations qu'elles soient municipales, associatives ou auprès des administrations en suivant les liens mis à disposition.

### - RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE « PETIT POUCKET »

Monsieur BELLET expose l'ensemble des travaux entrepris depuis le mois de juillet 2017 portant sur la rénovation de la salle de jeux et notamment la toiture, l'éclairage et l'extension de la structure en vue d'implanter un vestiaire et un espace de rangement pour le personnel communal ainsi que sur la mise en conformité de l'établissement en matière d'accessibilité.

La fin des travaux concernant la cour de récréation est prévue pendant les vacances d'hiver 2018 (Février-Mars).

Le coût de l'ensemble des travaux qui s'élève à 226 180 € H.T. sera subventionné à hauteur de 58 128 €.

### - « LA MAISON DES ASSOCIATIONS »

L'« ancienne » mairie sera démolie courant février.

La demande de permis de construire du nouveau bâtiment est en cours d'instruction.

### - TRAVAUX DE VOIRIE

#### ➤ Giratoire rues République / G. Crochet / P. Corneille / Maréchal Leclerc :

Monsieur LEJEUNE rappelle les causes et faits liés à l'aménagement de ce carrefour et précise que le rond-point réalisé en partie centrale sera élargi et équipé de bordures franchissables.

#### ➤ Rues P. Curie et des Champs fleuris :

Monsieur LEJEUNE souligne que l'objectif de la requalification de l'espace est de réduire la vitesse et de diminuer la circulation de transit en vue d'apporter au secteur un caractère apaisé pour les piétons et les cyclistes.

Un sens unique a donc été mis en place à l'est de cet axe.

Actuellement le chantier (signalisation horizontale, signalisation verticale et marquage des carrefours en pépites) est interrompu compte tenu des intempéries. En outre, des emprises doivent être précisées et sur la partie Est, des acquisitions de terrain devront être réalisées probablement par voie d'expropriation.

#### ➤ « Les zones bleues »

Monsieur LEJEUNE signale que la zone bleue instaurée dans le secteur des écoles a permis la disparition du stationnement des voitures « ventouses » et ainsi quelques places ont été libérées.

Des membres de la commission ad hoc travaillent sur l'extension de cette première zone concernant les rues Général de Gaulle – Constant Lebreton – Verdun – 11 novembre et Maréchal Lyautey en englobant le parking jouxtant le terrain de foot.

Il précise que ce secteur est occupé principalement par les véhicules appartenant à des personnes travaillant dans des entreprises à proximité, qui ne veulent pas stationner dans l'enceinte réservée à cet effet, afin de sortir plus rapidement.

L'étude du projet sera présentée aux riverains dans le cadre d'une concertation.

Le cas échéant, les habitants concernés bénéficieront d'un badge par famille, pour ne pas être pénalisés par la réglementation en découlant.

Monsieur le Maire ajoute que la recette générée par les contraventions est perçue par l'Etat.

➤ RD 91 (Rue A. Saas) / Rue de l'abreuvoir :

A l'intersection de ces voies, un plateau surélevé va être réalisé par la Métropole et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

- COLLECTE BANQUE ALIMENTAIRE

Madame BROHY annonce que la prochaine collecte est avancée au 9, 10 et 11 février 2018.

- SEANCES CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire annonce les dates des prochaines séances :

- Jeudi 22 mars
- Jeudi 12 avril

- GUIBARE AU BURKINA FASO

Ce pays a connu ces derniers temps un manque de pluie qui l'a privé de récoltes et qui a eu pour conséquence inéluctable la famine.

A ce titre, Monsieur le Maire signale qu'une subvention exceptionnelle de 1 000 € sera proposée à l'assemblée délibérante lors du vote du budget 2018.

- ANIMATIONS COMMUNALES DU 20 JANVIER AU 16 MARS 2018

- **Samedi 20 janvier 2018 - Centre d'animations communales Bourvil**  
Soirée country organisée par l'association Westerners
- **Du 2 au 17 février 2018 - Hall de la mairie**  
Exposition des sculptures de Christian BOUTROUX
- **Samedi 3 février 2018 - Centre d'animations communales Bourvil**  
Spectacle Méli Mélo de l'ESF Danse avec la participation de l'école de musique
- **Samedi 3 février 2018 - Salle Marcel Ragot**  
Théâtre. Le groupe intergénérationnel de la Compagnie des Strapontins présente « C'est quand qu'on va où ? » avec la participation de l'école de musique
- **Samedi 10 février 2018 - Centre d'animations communales Bourvil**  
Opéra rock « Jeanne d'Arc »
- **Samedi 10 février 2018 - Salle Marcel Ragot**  
Soirée choucroute de l'association Anim'Action
- **Samedi 17 février 2018 - Salle Marcel Ragot**  
Soirée de gala de l'association Change & Hope (Rwanda)
- **Dimanche 18 février 2018 - Centre d'animations communales Bourvil**  
Concert d'hiver de l'école de musique
- **Vendredi 16 mars 2018 - Centre d'animations communales Bourvil**  
Théâtre « Tableaux de famille »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

La parole est ensuite donnée au public.